

Génocide rwandais : le rapport qui divise.

Pierre Péan: Il y a eu confirmation sur l'arme du crime. C'est à dire un missile soviétique, un SAM 16, et donc ça c'était dans l'accusation dès le départ tel que le juge Bruguière l'avait fait. Hors il est quand même intéressant à ce stade de dire que les FAR, c'est à dire les militaires d'Habyarimana ne possédaient pas ce missile alors qu'il est connu que l'armée Ougandaise qui était très, très proche du FPR, et bien possédait ces missiles. La deuxième chose c'est en ce qui concerne les lieux possibles d'où ont été tirés les missiles. Et c'est là que disons les avocats pour le compte du Rwanda font leur communication. Deux endroits ont été retenus et ils sont à Kanombe. Et Kanombe c'est effectivement les lieux qui étaient tenus par les FAR, c'est à dire les gens d'Habyarimana. Mais ce que dit le juge d'une part c'est qu'il privilégie, il ne dit pas d'une façon certaine que ce sont ces endroits là. Il les privilégie par rapport à des hypothèses possibles. Tout ça pour dire que aujourd'hui alors qu'il est annoncé qu'au fonds c'est la fin de l'enquête, et que c'est fini on ne peut plus parler d'un attentat commandité par Paul Kagame, on n'en est pas du tout là. Les Rwandais sont toujours mis en examen. Il y a certes, une fragilisation de l'accusation mais c'est une des péripéties d'une enquête qui a commencé en 1998, mais on en est pas à la conclusion le juge va sûrement entendre des nouveaux témoins, et donc toute cette affaire là elle est loin d'être fini. Il va se passer encore des mois, probablement des années, on n'en est pas à la conclusion. Mais ce que je vous dis ne correspond pas à ce qui a été dit dans la presse aujourd'hui.

Pierre Péan : Dans ces questions là on n'est pas dans du journalisme classique, on est dans des questions militantes. Très franchement que ce soit l'un ou l'autre qui ait commis l'attentat, ce n'est pas ça qui va déclencher quoi que ce soit. Si à un moment donné j'ai suffisamment d'éléments pour me dire que je me suis trompé, cela ne me posera absolument aucun problème, de dire que je me suis trompé. Mais là je vois des gens qui montent au créneau, qui n'ont pas travaillé ces dossiers. Moi je peux dire que j'y ai travaillé au moins, au minimum trois ans de ma vie sur cette affaire. Et donc c'est mon intime conviction et pour me faire taire on emploie des mots qui sont des mots d'une violence terrible, c'est pour me tuer, c'est pour nier ma parole : "négationniste" tout ça... Je n'ai jamais nié le génocide Tutsi, jamais.

Journaliste Matthieu Vendrely (?) : il n'y a pas beaucoup de sujets qui donnent lui à ce genre de passion.

Pierre Péan : Je suis bien placé pour savoir à quel point. J'ai été pendant six ans l'objet d'attaques d'une violence extrême que j'ai finalement gagné, y compris devant la Cour de Cassation. Et qui était contre moi dans cette affaire ? Au départ SOS Racisme et l'UEJF, mais qui étaient les avocats ? C'est les deux avocats que vous entendez depuis hier, c'est à dire Me Maingain et Lef Forster. Donc c'est un sujet sur lequel vous ne pouvez pas exprimer votre liberté d'expression, si vous n'êtes pas d'accord avec la doxa et bien vous êtes nié, par les termes les plus violents qui sont utilisés par rapport à la Shoah, et donc c'est "négationniste", "révisionniste", etc . Donc c'est un truc extraordinaire, d'ailleurs la plupart des gens ne veulent plus s'exprimer là-dessus par ce que c'est trop violent. Moi je veux dire, j'ai le calme des vieilles troupes, à mon âge ... Je prends des coups, je fais des droits de réponse, je gagne mes procès...

Journaliste : quand on est journaliste et qu'on lit dans un éditorial dans le quotidien de référence français, Le Monde, qu'on lit son nom tout près de l'adjectif négationniste, est-ce qu'on n'en vient pas à douter à un moment donné ?

Ecoutez, cela me viendra peut-être à un moment. Mais pas encore, et c'est pas par ces termes là ... Mais attendez, cela dure depuis...ces termes là me sont appliqués depuis sept ans. Six, sept ans.

C'est la première fois que j'ai ...j'ai enquêté comme dans mes autres enquêtes avec les risques qu'on a comme dans toute enquête de ce tromper. Pour le moment je n'ai pas la preuve que je me sois trompé, et l'instruction judiciaire n'est pas terminée, et l'instruction judiciaire n'est absolument pas irréfutable aujourd'hui. Il n'y a rien qui permette de dire que ce sont les extrémistes Hutu qui ont commandité cet attentat, et donc pour moi jusqu'à maintenant rien n'enlève mon intime conviction qui est le résultat au minimum de trois ans d'enquête à temps plein